

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 11 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Serge VALLEE, Maire**.

Etaient présents : **M. VALLEE**, Maire, **MM. DHOTEL, BEAU et FORESTIER**, Adjoints, **Mmes DELATRE, DUVERE, ROBINET et LAIDIER**, **MM. DELABARRE et LE MEUR** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. SIMON.

Date de convocation et d'affichage : 16/11/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame DUVERE a été élue secrétaire.

Devis pour le fleurissement communal – Délibération n°20-030 :

M. le Maire présente au conseil municipal les deux devis reçus pour le fleurissement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De retenir le devis de l'entreprise Art & Paysage, Mr Christophe Cumont, pour la somme de 7720.02 euros TTC et autorise Mr le Maire a signé le devis en retour.

Fonds d'aide aux Jeunes 2020 - Délibération n°20-031 :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement du Fonds départemental d'Aide aux Jeunes 2020, à hauteur de 0,23 € par habitant, soit un montant annuel de 94,30 € pour une population de 410 habitants.

Cette délibération annule et remplace la précédente prise en réunion de conseil municipal en date du 21/09/2020 (N°20-024).

Désignation du coordinateur communal et de l'agent recenseur pour le recensement 2021 et montant de la dotation agent recenseur 2021 -

Délibération n°20-031 bis :

La commune va réaliser en 2021 le recensement des habitants de sa commune. Le conseil municipal doit désigner le coordinateur communal de l'enquête de recensement. D'autre part, un agent recenseur doit être désigné. Afin de mieux connaître la commune, la secrétaire de mairie propose d'assurer cette fonction. Mr le Maire informe que la dotation par l'INSEE est de 726 € net pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Mme Delphine DRACY en qualité de coordinateur communal de l'enquête de recensement 2021.
- Il n'est pas désigné d'agent municipal pour l'assister dans ses fonctions en tant que coordinateur suppléant.

Mme Delphine DRACY en qualité d'agent recenseur pour le recensement 2021 et décide de fixer à 900 € net le montant pour cette vacation.

La secrétaire devra revoir avec les habitants la question du RGPD pendant le recensement de la population.

Marché subséquent N°2 restauration église - accord-cadre avec Mme Marie CARON, architecte DPLG - Délibération n°20-032 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La signature de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre par Mme Marie CARON – Marché subséquent n°2- missions APS-APD-PRO-SSI concernant la restauration de l'Eglise. Le montant du taux d'honoraires est de 4,3%, indiqué dans l'article AE.4 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre.

Ce marché sera signé par le Maire et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Délégation de signature du Maire aux agents instructeurs de la CCICV Délibération n°20-033 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La délégation de signature du Maire aux agents instructeurs de la CCICV – pôle de Montville, relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Décision modificative N° 1 du budget 2020 – DM N° 1 du BP 2020

Diminution sur crédits ouverts compte D020- dépenses imprévues invest pour 1865,39 euros et

Augmentation sur crédits ouverts compte D2183 – matériel de bureau et info pour 1865,39 euros.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Schéma DECI avec le SIDESA

L'établissement d'un arrêté et d'un schéma de défense extérieur contre l'incendie va être effectué pour un montant total de 2250 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Relevé topographique autour de l'Eglise avant travaux - Délibération n°20-

034

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Le devis de l'entreprise GE360, géomètres experts, pour la somme de 996 euros TTC afin d'effectuer un relevé topographique de l'Eglise et de son cimetière dans le cadre d'une étude de ruissellement et d'accès PMR.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES / COMPTE RENDU DE REUNIONS :

- Présentation du règlement intérieur du cimetière – aucune remarque formulée.
- Le blason de la commune avec la feuille de houx est évoqué lors de la réunion.
- La composition des colis pour les anciens est évoqué, Mme Delatre est sortie de la salle de réunion afin de ne pas prendre parti au vote.
- Le cadeau de Noël des enfants sera environ de 20 € chacun pour un livre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.



Delatre

Laidie

Jun 2